

Justificatifs à fournir pour un renouvellement ou changement de statut pour la carte de séjour Talent Chercheur

Documents à télécharger sur le site ANEF

- Carte de séjour «Talent Chercheur» ou «Etudiant» (en cas de changement de statut) en cours de validité.
- Passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Justificatifs d'état civil : Acte de mariage, de naissance des enfants (avec filiation), attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie (pour les ressortissants de pays où cela est autorisé).
- Numéro e-photo (photos d'identité récentes)
- Un justificatif de domicile de moins de six mois :

Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.

- Convention d'accueil : la précédente et la nouvelle convention d'accueil couvrant la période du nouveau contrat de travail pour la période de renouvellement
- Contrat de travail (le précédent et le nouveau contrat de travail pour la période de renouvellement) ou la convention de séjour de recherche
- Derniers diplômes obtenus: master ou équivalent ou doctorat.
- Pour les doctorants inscrit à Université Côte d'Azur : un justificatif d'inscription à l'Université.

Merci de télécharger les documents originaux et une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

- Les timbres fiscaux du montant de la taxe (225€) à acheter en ligne [ici](#).

(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le rendez-vous de délivrance de la carte avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 07.03.2024 ; les modalités peuvent changer.

Veuillez vérifier sur <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration>